



## Victime de harcèlement

-----  
Par philou1368

Bonjour,

Je subis depuis environ 3 ans des insultes à répétition d'un voisin avec menaces et passage à l'acte. Nous sommes passé au tribunal en juin et il s'est trouvé menaçant en sortie d'audience, au point que l'huissier est allé voir qu'il soit parti pour que je puisse quitter les lieux l n.

Depuis ce jour, 3 juin 2025, j'en suis à 6-7 passage en gendarmerie, son dernier délire est qu'il sait que j'ai endommagé sa boîte aux lettres, chose que je n'ai pas fait bien entendu. Il me menace de me "casser la gueule" s'il me voit proche de sa boîte aux lettres ou voiture.

J'ai bien quelques témoignages datant d'avant le procès où n'était jugé que son agression physique et pas les choses subies avant, cela peut il servir dans le cadre d'une plainte pour harcèlement. D'autant qu'il,n'a pas respecté le jugement, il est toujours redevable de 300?, somme devant être donnée à mon assurance.

Serait il judicieux d'obtenir du voisinage, privé ou entreprise, des témoignages montrant que cet homme ne peut vivre sans "emmerder" le monde sachant également qu'il a fait de la prison pour violence familiale et que les gendarmes sont intervenus plusieurs fois chez lui.

Vous remerciant de votre retour.

Bien cordialement,

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue, bonjour

Compte tenu des éléments que vous décrivez, vous n'êtes plus seulement face à un simple conflit de voisinage, mais bien dans une dynamique de harcèlement moral et de menaces réitérées.

Concernant le paiement, contactez un commissaire de justice (anciennement huissier). Munissez-vous de votre "titre exécutoire" (le jugement définitif). Le commissaire peut engager des saisies (sur compte bancaire ou salaire) pour récupérer la somme. Les frais d'huissier seront à la charge de votre voisin.